



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 17 JUIN 2012

RÉSULTATS DE LA VOTATION

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE MALADIE
(RÉSEAUX DE SOINS)

76.0 % NON

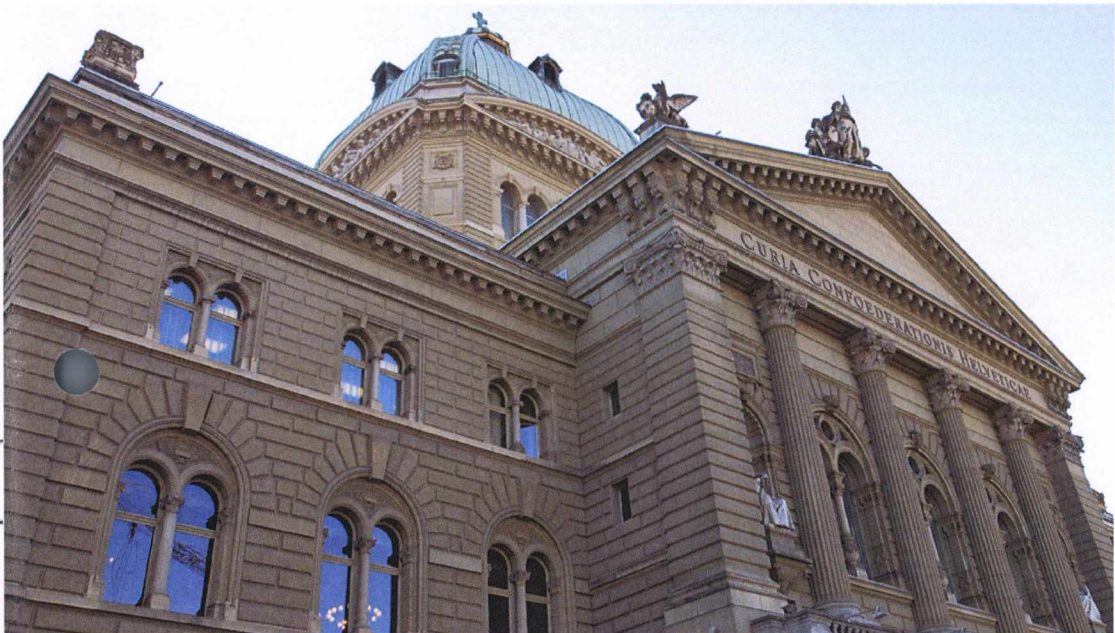
INITIATIVE POPULAIRE « ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ GRÂCE À L'ÉPARGNE-LOGEMENT »

68.9 % NON

INITIATIVE POPULAIRE « POUR LE RENFORCEMENT DES DROITS POPULAIRES DANS
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE (ACCORDS INTERNATIONAUX: LA PAROLE AU PEUPLE !)

75.3 % NON

PARTICIPATION : 38.7 %



THOMAS MILIC ET ADRIAN VATTER

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Berne.

Département des sciences politiques de l'Université de Berne

Responsable : Prof. Dr. Adrian Vatter
Analyses/commentaires : Dr. Thomas Milic
Responsable du projet : Claude Longchamp
Direction du projet : Martina Imfeld
Secrétariat : Sarah Deller
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain : Silvio Sansoni
Support CATI : Melanie Stalder
Evaluation informatique : Stephan Tschope

Traduction

Dr. Emilio Violi, Nicole Stoll

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2012) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Prf. Dr. Adrian Vatter / Dr. Thomas Milic (2012) : analyse de la votation fédérale du 17 juin 2012, gfs.bern et Université de Berne.

D'une manière générale : analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 17 JUIN 2012	4
IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	9
Importance accordée aux objets	9
Participation	10
Formation de l'opinion – Difficulté à se décider et moment du choix	12
MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE-MALADIE (RÉSEAUX DES SOINS)	13
Situation initiale	13
Profil des votant-es	14
Perception	17
Motifs du choix	18
Arguments pour et contre	20
INITIATIVE POPULAIRE « ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ GRÂCE À L'ÉPARGNE-LOGEMENT »	24
Situation initiale	24
Profil des votant-es	24
Perception	28
Motifs du choix	28
Argument pour et contre	30
INITIATIVE POPULAIRE « POUR LE RENFORCEMENT DES DROITS POPULAIRES DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE (ACCORDS INTERNATIONAUX: LA PAROLE AU PEUPLE !)	34
Situation initiale	34
Profil des votant-es	34
Perception	38
Motifs du choix	39
Argument pour et contre	41
DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	44

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 17 JUIN 2012

Le 17 juin 2012, deux initiatives et une loi fédérale ont été soumis au peuple suisse. Les votant-es ont nettement rejeté les trois objets.

La modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Réseaux de soins)

La surprise la plus grande de ces élections du 17 juin 2012 est sans conteste la netteté avec laquelle la modification de la loi sur les réseaux de soins a été rejetée. 76 pour cent des participant-es au vote ont dit non à un objet qui avait été accepté par une nette majorité du parlement. Cet échec important est également dû au fait que les votant-es n'ont guère suivi les mots d'ordre et points de vue des partis. Eu égard au fait que le fossé entre partisans et adversaires divisait la plupart des partis et des groupes, ce résultat n'est pas inattendu. Le rejet le plus net est venu des sympathisant-es de l'UDC (part de non : 87%). Seuls 32 pour cent (PDC), resp. 28 pour cent (PRD) des partisans des deux partis du centre ont suivi le mot d'ordre de leur organisation nationale. En revanche, les partisans du PS, dont l'assemblée nationale des délégués avait recommandé de voter non, ont majoritairement suivi ce mot d'ordre, bien que 32 pour cent aient tout de même déposé un oui dans l'urne.

Pour une fois, le sexe a joué un rôle non négligeable dans la décision de vote : même si les hommes ont nettement rejeté les réseaux de soins (69%), ils ne l'ont pas fait de manière aussi massive que les femmes. Seules deux votantes sur dix ont approuvé cet objet. Le fait que l'on fasse *déjà* partie ou non d'un réseau de soins intégrés a également exercé une influence importante. Environ un tiers (34%) des personnes assurées qui font déjà partie de ce genre de réseaux ont approuvé la nouvelle LAMal, alors que le reste des assurés (numériquement plus important) a déposé à 81 pour cent un non dans l'urne. Cette circonstance est également responsable du fait que le rejet a été plus massif en Suisse romande et au Tessin, où les réseaux de soins intégrés n'existent que de manière éparse, qu'en Suisse alémanique. En revanche, il est surprenant que les personnes qui font déjà partie d'un réseau de soins et en sont contentes aient majoritairement rejeté cet objet (56% de part de non).

Cet objet a-t-il été rejeté de manière aussi nette parce qu'il était trop complexe ? A la question concernant le contenu de la révision de la LAMal, un quart des participant-es (24%) a donné une réponse qui laisse supposer que le niveau de connaissance était très faible. Une majorité relative de ces personnes (36%) ont répondu qu'il s'agissait du modèle de soins intégrés. Il est vrai que les réponses de cette catégorie étaient très différenciées. Environ une personne sur six (17%) continuait de penser qu'on instaurait un modèle d'assurance semblable au modèle HMO ou à celui du médecin de famille. Pour un autre 17 pour cent, il s'agissait de décider si le choix du médecin devait être limité ou non. En outre, on a, ici et là, fourni d'autres indications relatives au contenu, telles la compensation du risque, la baisse

générale des coûts de la santé, la hausse, mais aussi la baisse des primes de caisse-maladie et les modifications qui en découlent pour la franchise.

En conclusion, on peut dire que, comparativement à d'autres votations similaires, la connaissance de cet objet n'était pas excessivement faible. Le contenu de la nouvelle LAMal était cependant *très étoffé*, ce qui a obligé les votant-es à se concentrer sur quelques aspects pour prendre leur décision. En revanche, d'autres dimensions ont souvent été ignorées.

La crainte que le libre choix du médecin soit restreint a représenté le motif de rejet le plus important (29 % des premières mentions). Un autre 23 pour cent a indiqué que le modèle des réseaux de soins n'est tout simplement pas convaincant ou plutôt qu'il existe déjà d'autres modèles de ce genre (par exemple celui du médecin de famille), qui seraient amplement suffisants. 13 pour cent ne croyaient pas que ce modèle entraînerait des économies et si cela devait être le cas, celles-ci profiteraient uniquement aux caisses-maladies et non pas aux assuré-es. 8 pour cent ont déploré que cet objet soit incompréhensible ou que la situation initiale ait été déconcertante.

L'analyse de la position des votant-es par rapport aux arguments les plus importants qui leur ont été soumis avant la votation met en évidence que les opposant-es possédaient deux atouts irréfutables: d'une part les adversaires de la LAMal ont réussi à convaincre une nette majorité que le libre choix du médecin serait restreint. Presque trois quart (73 %) de tous les sondé-es partageaient cette opinion. D'autre part, en ce qui concerne les conséquences financières de la réforme sanitaire, les sondé-es faisaient davantage confiance aux adversaires qu'aux partisans. 64 pour cent étaient d'avis que les coûts de la santé continueraient d'augmenter pour les assuré-es.

Initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»

Après s'être déjà exprimé le 11 mars 2012 sur une initiative concernant l'épargne-logement, le peuple suisse a rejeté le 17 juin 2012 une initiative similaire émanant de l'association des propriétaires. L'attachement à un parti n'a joué qu'un rôle secondaire pour la décision. Alors que les sympathisant-es du PDC et du PS suivaient majoritairement les consignes de vote de leur parti préféré, les partisans du PRD et du PDC déposaient majoritairement un non dans l'urne, contrairement à la recommandation de leur parti. Le profit personnel qu'on pensait pouvoir retirer de l'initiative a joué un rôle nettement plus important. Les personnes qui accordaient une très grande importance personnelle à cet objet l'ont par conséquent majoritairement (57 %) accepté. En revanche, celles qui estimaient qu'il était sans importance pour elles-mêmes l'ont très probablement rejeté.

Dans l'esprit du souverain, l'initiative «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» présentait le même contenu que lors de la première votation de l'année 2012 sur le même sujet. En outre, à une seule exception près, on a cité les mêmes motifs du choix. Cette unique exception était le motif de l'avantage personnel. Cette fois-ci, il a été cité beaucoup

plus fréquemment comme motif du choix. A contrario, cela signifie que des votant-es qui n'espéraient pas profiter personnellement de l'initiative rejetaient *nettement plus souvent* celle de l'association des propriétaires que celle de «l'épargne-logement» de Bâle-Cam-pagne.

Initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple !)

Grosso modo le fossé entre partisans et adversaires de l'initiative séparait les partisans de l'UDC du reste des votant-es. En effet, alors que l'électorat de l'UDC soutenait l'initiative de l'ASIN à une forte majorité des deux tiers, les partisans du PRD, du PDC et du PS rejetaient nettement cet objet (entre 83 et 90 pour cent). Le groupe numériquement fort des personnes liées à un parti a agi de manière identique et l'a également refusé nettement. D'autres caractéristiques et positions ne présentaient qu'une importance secondaire dans la prise de décision.

Le motif le plus souvent avancé pour l'approbation de l'objet était l'exigence d'un droit de regard dans la politique étrangère. Un nombre considérable des personnes ayant voté oui ont en outre précisé qu'elles n'étaient pas d'accord avec la politique étrangère du gouvernement, resp. du parlement et que dans ce domaine, elles préféreraient que le peuple ait le dernier mot. L'initiative de l'ASIN a été essentiellement rejetée parce qu'elle entraînerait une hyper sollicitation de l'électorat, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. 41 pour cent des personnes ayant voté non ont argumenté qu'en cas d'acceptation de l'initiative, il faudrait voter sur de trop nombreux objets et qu'en outre ces projets complexes poseraient à l'électorat des exigences matérielles trop élevées. En outre 19 pour cent ont souligné que la politique extérieure devait rester la prérogative du gouvernement, resp. du parlement.

Le test des arguments montre que certains arguments des initiateurs rencontraient une sympathie plus grande que ne le laisse supposer le résultat très net de la votation. Mais en même temps, ce test montre qu'aux yeux de la plupart des votant-es, l'initiative allait simplement trop loin. Trois quart de tous les sondé-es ont approuvé l'argument selon lequel cette initiative entraînerait non pas davantage de démocratie, mais davantage de votations inutiles. En outre, 70 pour cent des votant-es sont d'avis que l'électorat suisse peut aujourd'hui déjà décider des principales affaires de politique étrangère et que cette initiative est donc inutile.

A propos de la méthode

La présente analyse repose sur un sondage représentatif effectué par le partenariat VOX après la votation du 17 juin 2012. L'Institut de recherche gfs.bern a réalisé le sondage en l'espace de quinze jours après la votation. L'analyse des données a été confiée à l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne (ISPB). Le sondage a été réalisé par téléphone depuis le domicile de 75 enquêteurs/enquêteuses. gfs.bern avait cependant la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans que les enquêteurs/euses et les sondé-es ne puissent s'en apercevoir. Le choix des sondé-es a été effectué selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1507 ayants droit au vote, dont 53 pour cent sont originaires de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. La marge de confiance pour l'ensemble des sondé-es se situe à +/- 2.5 pour cent. La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement, la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

Tableau 1 : Résultats en pour cent des votant-es, pour la Suisse et par cantons

	Participation en %	Accéder à la propriété grâce à l'épargne- logement % oui	Accords internationaux la parole au peuple % oui	Réseaux de soins % oui
Suisse	38.7	31.1	24.7	24.0
ZH	40.5	28.7	26.1	28.1
BE	34.5	23.5	22.6	28.6
LU	43.0	26.7	23.0	27.8
UR	27.5	22.7	23.2	22.6
SZ	42.5	31.4	34.0	26.5
OW	42.3	28.9	28.5	23.8
NW	41.0	29.1	28.5	24.7
GL	25.1	26.2	27.5	23.6
ZG	43.4	30.2	27.1	26.1
FR	34.3	27.9	18.6	20.3
SO	39.0	27.7	23.4	28.7
BS	44.3	24.0	21.4	20.7
BL	40.0	41.1	22.5	19.2
SH	59.7	35.0	33.3	26.2
AR	38.9	30.5	27.7	32.3
AI	26.6	27.5	28.4	30.7
SG	35.3	28.1	28.1	34.4
GR	32.7	30.5	24.3	29.8
AG	33.2	31.1	27.1	31.0
TG	31.6	28.8	28.6	34.1
TI	38.9	42.0	38.4	12.4
VD	43.1	38.2	17.6	8.8
VS	41.0	32.2	20.7	15.9
NE	35.8	30.4	17.6	18.8
GE	48.1	46.1	26.3	13.4
JU	29.9	26.7	18.2	16.3

Quelle: <http://www.admin.ch> (vorläufige Ergebnisse)

IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Importance accordée aux objets

Les personnes interrogées au cours de l'enquête ont été invitées à qualifier l'importance des objets pour le pays et l'importance pour eux-mêmes sur une échelle de zéro (sans importance) à dix (très grande importance). Les valeurs attribuées aux trois objets étaient modestes, parfois même très basses. Seule la modification de la loi sur l'assurance-maladie (réseaux de soins) s'est vu accorder une importance personnelle juste au-dessus de la moyenne.¹ Toutes les autres valeurs concernant l'importance se situent nettement au-dessous des valeurs moyennes correspondantes des dernières années.² La plus faible importance – tant personnelle que nationale – a été attribuée à l'initiative « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement », qui avait peu de chances d'aboutir³.

De ce fait, nous disposons déjà d'une première explication concernant la participation relativement faible de 38 pour cent : aucun des objets proposés n'a su mobiliser l'électorat de manière sensible. Ont essentiellement participé les personnes qui votent régulièrement (56 % de l'ensemble des participant-es), à savoir des votant-es dont la participation ne dépend pas du caractère brûlant des thèmes ou de leur intérêt, mais qui considèrent le fait de voter comme un devoir civique. Les votant-es sélectifs – donc les personnes qui participent lorsqu'un l'un des thèmes leur parle – étaient minoritaires. Le faible potentiel de mobilisation est d'ailleurs corroboré par le résultat suivant : même l'électorat de l'UDC n'a pas jugé particulièrement importante l'initiative de l'ASIN « Accords internationaux : la parole au peuple » (valeurs moyennes des sympathisant-es de l'UDC : 6.2 pour l'importance nationale et 4.5 pour l'importance personnelle).

¹ A la question de savoir quels objets ont été soumis au vote cours du dernier week-end de votation, les participant-es ont cité le plus fréquemment la révision de la LAMal. 70 pour cent ont nommé les réseaux de soins. Seuls 51 pour cent se sont souvenus de l'initiative sur l'accession à la propriété grâce à l'épargne-logement et uniquement 48 pour cent de l'initiative de l'ASIN.

² Pour les années 2000–2009, la valeur moyenne de l'importance nationale s'élève à 6.9 et celle de l'importance personnelle à 5.4.

³ Trois mois avant la votation du 17 juin 2012, on avait voté sur une initiative au thème et au contenu similaires « l'initiative sur l'épargne logement ». Celle-ci a été rejetée de manière relativement nette (55.8% de non). On n'accordait donc guère de chance à l'initiative de l'association des propriétaires, soumise au vote le 17.6.2012.

Tableau 1.1 : Importance de l'objet pour le pays et pour la personne sondée en pour cent des ayants droit au vote

Importance pour ...	Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement		Accords internationaux la parole au peuple		Réseaux de soins	
	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)	le pays (%)	soi-même (%)
Très faible (0, 1)	10	25	27	518	5	12
Faible (2-4)	21	31	15	29	8	20
Moyenne (5)	21	19	18	21	18	21
Grande (6-8)	40	22	44	26	49	32
Très grande (9, 10)	8	3	17	7	20	16
Moyenne arithmétique (n)	5.4 (1249)	3.7 (1325)	6.1 (1246)	4.4 (1304)	6.6 (1277)	5.5 (1310)
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012						

Participation

Avec 38.7 pour cent, le taux de participation se situe clairement au-dessous de la moyenne de ces deux dernières décennies (44.1 %). Comme d'habitude, l'intérêt à la politique représentait la motivation la plus importante pour la participation. Celui/celle qui déclarait vouer un grand intérêt aux affaires politiques a probablement voté (taux de participation 76 %). Il en va autrement des personnes qui se désintéressent de la politique : 95 pour cent d'entre elles se sont abstenues de voter. Comme d'habitude, la participation des personnes au niveau de formation et de revenu élevé ainsi que celles des personnes âgées a été particulièrement forte.

S'agissant des sympathisant-es des différents partis, ils/elles présentent des taux de participation plutôt inhabituels. Les partisans d'habitude très assidus émanant des rangs du PRD et du PDC se sont cette fois-ci majoritairement abstenus de voter. Seul un tiers de ces deux groupes a participé. En outre, le fait que les femmes ont participé nettement plus fréquemment que les hommes a également été inhabituel.

Le net échec de l'unique objet étatique du week-end passé, à savoir la révision de la LAMal, n'est pas dû à la participation plus que modeste des électeurs et électrices qui faisaient déjà partie d'un réseau de soins et qui, en outre, en étaient très satisfaits. Au contraire, ce groupe d'ayants droit au vote a même participé dans une proportion située au-dessus de la moyenne. 52 pour cent des personnes interrogées qui font partie d'un réseau de soins et 63 pour cent de ceux/celles qui en étaient très satisfaits ont participé au vote.

Tableau 1.2: Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pour cent des votant-es

Caractéristiques/catégories	Participation en %	N	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	39	1500	
Intérêt pour la politique			V = .50***
Très intéressé-e	76	242	
Assez intéressé-e	51	617	
Pas vraiment intéressé-e	16	420	
Pas du tout intéressé-e	5	195	
Age			V = .34***
18 à 29 ans	11	291	
30 à 39 ans	28	275	
40 à 49 ans	44	264	
50 à 59 ans	51	216	
60 à 69 ans	49	282	
70 ans et plus	63	172	
Formation			V = .21***
Niveau élevé	51	630	
Niveau moyen	31	738	
Niveau faible	26	133	
Sexe			V = .05*
Hommes	36	728	
Femmes	41	772	
Sympathie pour un parti			V = .23***
SP – Parti socialiste	49	270	
PDC – Parti démocrate chrétien	33	136	
PLR – Parti libéral radical	33	252	
UDC – Union démocratique du centre	40	184	
Les Verts	(58)	45	
Les Verts libéraux	(58)	31	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(38)	29	
Aucun parti	34	307	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, voir paragraphe 5 «A propos de la méthode» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Berne / gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012			

Formation de l'opinion – Difficulté à se décider et moment du choix

Bien qu'elle ait finalement été nettement rejetée, la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie n'était manifestement pas une question spécifique n'ayant d'emblée aucune chance d'être acceptée par le peuple. Car une part relativement élevée de 39 pour cent de tous/tes les votant-es ont indiqué avoir eu de la peine à prendre leur décision, n'ont donc pas pu se fixer facilement. Cela est probablement dû, d'une part, à la complexité de l'objet. D'autre part, nombre de personnes avaient une attitude ambivalente en ce qui concerne la modification légale proposée. En revanche, pour les deux initiatives, il en allait autrement. Dans les deux cas, les opinions étaient déjà faites relativement tôt et la décision a donc été facile à prendre pour une nette majorité des participant-es.

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté à se décider, en pour cent des votant-es

	Epargne-logement	La parole au peuple	Réseaux de soins
Moment du choix^a			
Clair depuis le début	24	26	23
3 à 6 semaines avant la votation	25	24	24
1 à 2 semaines avant la votation	35	35	37
Dernière semaine avant la votation	17	16	17
Difficulté à se décider^a			
Plutôt facile	69	68	57
Plutôt difficile	24	26	39
Indécis, pas de réponse	7	6	3
^a Uniquement participant-es (N=580). © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012			

MODIFICATION DE LA LOI FÉDÉRALE SUR L'ASSURANCE-MALADIE (RÉSEAUX DE SOINS)

Situation initiale

En septembre, le parlement approuvait à une nette majorité une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (ci-après : LAMal). Cette modification concernait en premier lieu *l'un* des différents modèles d'assurance, à savoir le modèle des soins intégrés (ci-après nommé aussi «réseaux de soins»). Les assuré-es qui se décident pour ce modèle sollicitent les prestations d'un seul et unique réseau de soins, qu'elles choisissent librement, mais obtiennent en contrepartie des baisses de primes ou certains remboursements. Par le biais de cette nouvelle LAMal décidée par le parlement, il s'agissait d'ancrer ce nouveau modèle d'assurance dans la loi et de permettre partout le choix entre un modèle de soins intégrés et une prise en charge traditionnelle. Le texte de loi soumis à l'électorat contenait un grand nombre de règlements. Ce sont essentiellement la participation aux frais et la durée fixée pour l'assurance qui suscitaient la controverse. Les personnes qui se décident pour le modèle des soins intégrés paieront une franchise de 10 pour cent jusqu'à un maximum de 500 francs par an, alors que les assuré-es d'autres modèles auraient dorénavant une franchise de 15 pour cent jusqu'à un maximum de 1000 francs. En outre, cette nouvelle LAMal prévoyait que la durée d'assurance irait jusqu'à trois ans. Le modèle de réseaux de soins et sa promotion n'étaient pourtant pas l'unique contenu de la nouvelle LAMal. Il aurait en plus permis au Conseil fédéral d'affiner le système de compensation des risques entre les assureurs.

Les partisans espéraient de cette réforme une amélioration de la qualité des traitements médicaux et en même temps une réduction des coûts de la santé par une meilleure coordination des traitements médicaux. En revanche, les adversaires relevaient que la nouvelle LAMal supprimerait de fait le libre choix du médecin et de l'hôpital, que la pression du budget au sein du réseau entraînerait une perte de qualité et que la sortie précoce de ce genre de réseau pourrait coûter très cher aux assuré-es.

Au début, il semblait que tout se passait bien pour la LAMal. Une nette majorité du parlement soutenait cet objet lors de la votation finale.⁴ Au début, même le comité de l'association des médecins suisses (FMH) était du côté des partisans. Mais bientôt pourtant le soutien à cet objet s'émiettait. Lors d'une consultation générale des membres de la FMH, deux tiers des participant-es refusaient d'approuver la nouvelle LAMal et se déclaraient favorables à un référendum. Ainsi une partie importante du corps médical a soutenu le référendum, qui a recueilli environ 130 000 signatures. Après que l'assemblée des délégué-es de l'UDC et du PBD a décidé de voter non, le cercle des partisans s'est réduit aux partis du centre PRD,

⁴ Le Conseil national a voté oui par 133 à 46 (17 abstentions), le Conseil d'Etat par 28 à 6 (10 abstentions).

PDC et Verts libéraux.⁵ Bien que le comité pro comprenait aussi quelques représentant-es du PS et des Verts (comme aussi de l'UDC et du PBD), les partisans ne pouvaient guère compter sur les voix de l'électorat de gauche, puisque le PS décidait à une claire majorité de recommander le non, alors que les Verts laissaient la liberté de vote.

En raison de cette configuration conflictuelle, le rejet de cet objet par l'électorat n'a pas vraiment été une surprise. Il est vrai que la netteté avec laquelle la modification de la LAMal a été repoussée était inhabituelle, si l'on considère qu'il s'agissait d'un objet des autorités qui avait été accepté par le parlement à une majorité sans équivoque. 76 pour cent des votant-es ont dit non cette réforme de la santé, et la part de non a été plus importante que pour les deux initiatives présentées en même temps.

Profil des votant-es

Le comportement de vote ne s'apparente à aucun modèle de conflit idéologique classique. Le positionnement sur l'axe gauche-droite tout comme l'appartenance à un parti n'ont eu qu'une influence négligeable sur le vote.

Ce sont les sympathisant-es de l'UDC qui ont rejeté la nouvelle LAMal le plus nettement: 87 pour cent d'entre eux/elles l'ont refusée. Chez les partisans des deux partis du centre qui approuvaient l'objet – le PRD et le PDC – rares ont été ceux/celles qui ont respecté le mot d'ordre de leur organisation nationale. 68 pour cent des sympathisant-es du PDC et même 72 pour cent de ceux/celles du PRD ont voté contre la recommandation de leur parti. En revanche, les partisans du PS, dont l'assemblée nationale des délégués avait recommandé de voter non, ont majoritairement suivi ce mot d'ordre, bien que 32 pour cent aient tout de même déposé un oui dans l'urne. La faible conformité au mot d'ordre s'explique par le fait que la position concernant la réforme de la santé dans l'ensemble et le modèle des réseaux de soins en particulier ne dépendait pas des liens avec un parti. En outre même les personnes qui normalement s'orientent d'après le point de vue des partis auraient eu bien des difficultés à voter conformément à un parti en raison de l'important désaccord qui régnait au sein des partis respectifs.

En revanche, la confiance dans le gouvernement est en corrélation avec le choix. Les votant-es qui font confiance au Conseil fédéral ont déposé un oui dans l'urne (29%) avec une probabilité quelque peu plus élevée que ceux/celles qui font preuve de méfiance envers le Conseil fédéral (18%).

⁵ Le fossé entre partisans et adversaires de la réforme de la santé n'a aucunement suivi exactement les frontières des partis. On trouvait des partisans et des adversaires de la réforme dans presque tous les partis. C'est pourquoi le grand nombre d'écarts au niveau cantonal n'a guère surpris. Pour un aperçu précis, voir la page correspondante des votations sur parlament.ch.

Tableau 2.1 : Réseaux de soins – Comportement de vote d’après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	24.6	780	
Sympathie pour un parti			V=.19*
SP – Parti socialiste	32	188	
PDC – Parti démocrate chrétien	32	62	
PLR – Parti libéral radical	28	104	
UDC – Union démocratique du centre	13	101	
Les Verts	(19)	36	
Les Verts libéraux	(33)	27	
PBD – Parti bourgeois démocratique	(36)	14	
Aucun parti	18	139	
Positionnement sur l’axe gauche-droite			V=n.s.
Extrême gauche	25	122	
Gauche	30	165	
Centre	22	235	
Droite	23	137	
Extrême droite	21	85	
Confiance dans le gouvernement			V=.13*
Confiance	29	414	
Méfiance	18	258	
Indécis	26	100	
^a Pour l’interprétation des variables statistiques, voir paragraphe 5 «A propos de la méthode» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012			

Parmi les facteurs d’explication sociodémographiques, on constate également qu’aucun des groupes caractéristiques n’a approuvé majoritairement l’objet. Il est vrai qu’ils avaient une influence plus importante sur le choix que la position politique des votant-es. Ainsi la différence de comportement entre les sexes a été significative et résiste même à une analyse multivariable. Même si les hommes ont nettement rejeté les réseaux de soins (69%), ils ne l’ont pas fait de manière aussi massive que les femmes. Seules deux votantes sur dix ont approuvé cet objet.⁶

⁶ Pourquoi les femmes ont-elles voté plus fréquemment non? La réponse à cette question ne peut être que spéculative. En tous les cas, il ne faut pas imaginer que (dans notre échantillon) les femmes font moins fréquemment partie d’un réseau de soins. Un coup d’œil sur les motifs du choix montre que les femmes ont beaucoup plus souvent cité la restriction du libre choix du médecin (différence: 7 points pour cent). Il est possible que le choix d’un spécialiste bien précis soit très important pour les femmes – à savoir le/la gynécologue – et c’est pourquoi elles ont rejeté plus fréquemment cet objet.

Le fait que l'on fasse déjà partie ou non d'un réseau de soins intégrés a également exercé une influence importante. Environ un tiers (34%) des personnes assurées qui font *déjà* partie de ce genre de réseaux a approuvé la nouvelle LAMal, alors que le reste des assurés (numériquement plus important) a déposé à raison de 81 pour cent un non dans l'urne. Cela explique également pourquoi le rejet a été plus massif en Suisse romande et au Tessin, où les réseaux de soins intégrés n'existent que de manière éparse, qu'en Suisse alémanique.

Pourquoi le taux d'approbation parmi les assuré-es du premier groupe (réseau de soins) n'est-il pas plus élevé ? Ces personnes sont-elles insatisfaites du modèle choisi et l'ont-elles rejeté pour cette raison ? Ce n'est manifestement pas le cas. L'évaluation montre que presque toutes les personnes qui font partie d'un tel réseau sont pour le moins satisfaites, la majorité même *très* satisfaites des prestations fournies. Pourtant malgré un taux de satisfaction très important, 56 pour cent des personnes de notre échantillon ont rejeté cet objet. Celles qui sont « seulement » satisfaites présentaient même un taux de rejet de 72 pour cent. En d'autres termes, même les personnes qui, par expérience, connaissent l'un des modèles de soins intégrés et qui en outre en sont totalement satisfaites n'ont pas été incitées majoritairement à voter oui.

Tableau 2.2: Réseaux de soins – Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	24.6	780	
Sexe			V=.13***
Hommes	31	345	
Femmes	20	435	
Affilié-es à un réseau de soins			V=.18**
Oui	34	279	
Non	19	457	
Expérience avec un modèle de réseaux de soins			V=.29***
Très positive	44	154	
Assez positive	28	90	
Plutôt négative	(11)	9	
Très négative	(0)	1	
Indécis/ expériences mitigées	(4)	27	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, voir paragraphe 5 «A propos de la méthode»
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
 © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012

Perception

Après la votation du 17 juin, nombre de voix se sont élevées pour relever que la modification de la loi était trop complexe et que c'était la raison de son échec. En a-t-il réellement été ainsi ? Quels contenus les votant-es ont-ils/elles associés à cet objet et quel était leur degré de connaissance ?

13 pour cent des participant-es ont reconnu ne pas savoir de quoi il s'agissait lors de cette votation. Leur taux de rejet (tableau 4.3, quatrième colonne, chiffre entre parenthèse) n'a pourtant pas été sensiblement plus important que celui du groupe restant. 7 pour cent ont fait des déclarations d'ordre très général, qui démontrent un faible degré de connaissance (par ex. « loi chez les médecins » ou « nouveau principe de base »). Une petite partie (2 %) a donné libre cours à sa mauvaise humeur (par ex « sottise ») ou a simplement indiqué avoir voté non à la *question concernant le contenu* – les deux catégories de réponses témoignant d'un faible degré d'information. 2 pour cent croyaient que cette votation concernait l'introduction d'une caisse unique, ce qui est évidemment faux. On peut ainsi provisoirement résumer la situation comme suit : un/e votant-e sur quatre (24 %) a manifestement été dépassé par le contenu de cette modification de loi. Il est vrai que cela n'a pas été déterminant pour le résultat, puisque – mis à part ceux/celles qui se sont exprimé-es négativement sans donner d'indication sur le contenu – toutes les autres catégories ne présentaient pas une part de non particulièrement élevée.

A la question concernant le contenu, une majorité relative des participant-es (36 %) ont cité le modèle des réseaux de soins intégrés, « Managed Care » ou d'autres termes semblables. Il est vrai que les réponses de cette catégorie étaient très différenciées. Certains ont simplement répété la forme abrégée du titre de l'objet, qui est en outre citée précédemment dans l'interview (par ex. « il s'agissait des réseaux de soins »). D'autres ont prétendu que dorénavant *tout le monde* devait adhérer à ce genre de réseau de soins, alors que d'autres indiquaient qu'il s'agissait de l'ancrage légal du modèle d'assurance des réseaux de soins, sans toutefois préciser ce qu'on entend par là. Il faut souligner que la modification de la LAMal englobait réellement un grand nombre de règlements. On ne peut attendre des personnes sondées que, dans le court laps de temps dont on dispose pendant l'enquête, elles soient en mesure de citer *tous* les contenus de la nouvelle loi. C'est pourquoi il n'est pas toujours simple de déterminer quelle personne a donné une indication différenciée, moins différenciée, ou encore à l'évidence de fausses indications concernant le contenu.

Environ un/e participant-es sur six (17 %) pensait qu'il s'agissait d'établir un système qui imposerait aux assuré-es de consulter en priorité leur médecin de famille. Là aussi, les déclarations étaient plus ou moins précises. Certaines personnes avançaient que le médecin de famille, resp. le modèle HMO deviendrait obligatoire, alors que d'autres prétendaient que l'on ancrerait dans la loi un modèle d'assurance qui correspondrait ou ressemblerait au modèle du médecin de famille ou du modèle HMO.

A la question concernant le contenu, 17 autres pour cent ont indiqué que cet objet restreindrait ou rendrait même impossible le libre choix du médecin. Les personnes qui ne percevaient que cette dimension de l'objet soumis au vote l'ont par conséquent rejeté à 85 pour cent. On relèvera également des déclarations isolées, comme par exemple la compensation des risques, la baisse du coût des primes et les modifications concernant la franchise.

Bref, comparativement à d'autres votations, la connaissance de cet objet n'était pas extraordinairement basse. Mais la nouvelle LAMal présentait un *contenu très touffu*, ce qui a contraint les votant-es à se limiter à *un petit nombre* d'aspects pour prendre leur décision et à ignorer en revanche d'autres dimensions.

Tablelle 2.3: Réseaux de soins – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit (uniquement premières mentions)

Perception*	Total		Votant-es		Non votant-es	
Réseaux de soins, système de soins intégrés	23	345	36 [25]	209	15	137
Modification de la franchise	1	12	2 [23]	8	0.4	4
Modèle du médecin de famille (pour tous), on doit d'abord consulter le médecin de famille, non pas le spécialiste	10	157	17 [32]	100	6	59
Libre choix du médecin (restreint, plus possible)	12	180	17 [15]	96	8	73
Généralités (par ex.: «nouvelle loi pour les médecins»)	7	106	7 [28]	43	7	63
Généralités négatives «sottise», «ai voté non»)	1	21	2 [0]	9	1	8
Entraîne des primes plus élevées	0.2	3	0.4 [0]	2	0.1	1
Entraîne des primes plus basses	1	13	2 [21]	11	0.2	2
Meilleure compensation des risques	0.2	3	0.5 [100]	3	0	0
Baisser les coûts de la santé	1	14	1 [33]	6	1	8
Caisse-maladie unique	2	30	2 [27]	11	2	19
Autres	1	18	2 [47]	10	1	8
Indécis / aucune réponse	41	614	13 [20]	73	58	537
* Ces réponses ont été pondérées en fonction de la participation						
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012						

Motifs du choix

Une majorité relative de 38 pour cent de partisans a décidé de voter oui à cette modification de loi parce qu'elle était convaincue par le principe des réseaux de soins. Certains d'entre eux ont en outre précisé qu'il n'était pas nécessaire d'aller immédiatement chez le spécialiste, mais qu'il fallait consulter d'abord le médecin de famille. Un quart des personnes qui

ont voté oui souhaitent, par leur décision, maîtriser, resp. abaisser les coûts de la santé. Un nombre important (16 %) de personnes ont indiqué des motifs d'ordre très général, par exemple qu'il serait temps d'essayer une nouveauté ou qu'il faudrait enfin que quelque chose se passe (sans doute en rapport avec les coûts de la santé/primes). Une personne sur dix a justifié son vote en expliquant qu'elle faisait partie d'un réseau de soins et qu'elle a fait de bonnes expériences. D'autres ont suivi la recommandation des partis et du gouvernement (5 %) ou ont écouté le conseil de leur médecin de famille (2 %).

Tableau 2.4: Réseaux de soins – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté oui				
Le modèle est convaincant	38	73	58	110
Baisse des coûts	25	47	34	64
Généralités «il était grand temps», «il faut essayer une nouveauté»	16	31	29	56
Raisons personnelles (avant tout: «suis satisfait du modèle HMO, réseaux des soins»)	10	20	16	30
Recommandation des partis, du Conseil fédéral	5	9	6	12
Recommandation du médecin de famille	2	4	2	4
Méprise	1	3	2	4
Indécis / aucune réponse	3	6	51	99
Total	100	193	198	379
Personnes ayant voté non				
Veut le libre choix du médecin, aucune restriction	29	168	42	247
Le modèle des réseaux de soins pas convaincant	23	135	41	238
Raisons financières (les primes ne seront pas moins chères, seules les caisses-maladies profiteront des économies)	13	73	24	143
Généralités	8	46	13	74
Modèle, resp. objet trop compliqué, incompréhensible	8	44	12	70
Mauvaise réputation «les experts y sont opposés, j'ai lu des choses négatives, etc.»	4	24	6	35
Pas social	3	18	7	43
Préférence donnée à la caisse unique	2	13	4	21
Autres	2	13	3	18
Recommandation des partis, du Conseil fédéral, des proches	2	9	3	15
Recommandation du médecin de famille	1	6	2	11
Indécis / aucune réponse	6	36	50	296
Total	100	585	207	1211

© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012

Comme l'on s'y attendait, la peur de la restriction du libre choix du médecin est le motif cité le plus fréquemment par les personnes qui ont voté non. 29 pour cent n'étaient pas prêts à accepter une restriction dans le libre choix du médecin et ont donc rejeté cet objet.⁷ Si l'on considère les chiffres dans leur absolu, le camp des personnes qui exigent le libre choix du médecin (sans punitions par les primes) est presque aussi grand que celui de l'ensemble des personnes ayant voté oui.

Un autre 23 pour cent a indiqué que le réseau de soins ne les convainquait tout simplement pas, qu'il existe déjà d'autres modèles identiques (comme celui du médecin de famille), ce qui est suffisant. 13 pour cent ne croyaient pas que ce modèle entraînerait des économies et, si tel était le cas, celles-ci profiteraient uniquement aux caisses-maladies et non pas aux assuré-es. 8 pour cent critiquaient le fait que cet objet était incompréhensible ou que la situation initiale était déconcertante. L'analyse des votations nous apprend toutefois qu'en cas de doute, les votant-es se décident souvent pour le statu quo et contre une nouveauté inconnue. 8 pour cent ont justifié leur choix par des remarques d'ordre général et 4 pour cent ont déposé un non dans l'urne parce qu'ils avaient entendu ou lu des avis négatifs concernant la modification de loi.

Nous avons signalé plus haut que plus de la moitié des personnes qui font déjà partie d'un réseau de soins et ont fait de très bonnes expériences, ont *malgré tout* rejeté cet objet. Quels motifs ces votant-es ont-ils/elles indiqués ? On constate avec étonnement que les structures des motifs de ce groupe de votant-es ressemblent sensiblement à celles de toutes les autres personnes qui ont opté pour le non. La restriction du libre choix du médecin a été critiquée tout comme le principe des réseaux de soins en général. En outre, 8 pour cent étaient d'avis que le modèle d'assurance qui est le leur *aujourd'hui* déjà est incompréhensible et compliqué et 5 pour cent l'ont rejeté en raison de sa mauvaise réputation, bien qu'ils aient fait d'excellentes expériences avec leur modèle.

⁷ En cas d'acceptation de la nouvelle LAMal, rien n'aurait changé en matière de libre choix du modèle d'assurance. Le libre choix du médecin aurait donc toujours été possible. Il est vrai que la franchise maximale pour les assuré-es hors réseau de soins aurait grimpé de Fr. 700.- aujourd'hui à Fr. 1000.- alors que ceux/celles qui font partie d'un réseau de soins auraient pu profiter de la baisse à Fr. 500 CHF. La participation en pour cent aurait également augmenté pour les assuré-es hors réseau de soins (nouvellement 15%). Peu de sondé-es l'ont formulé ainsi. C'est pourquoi, dans de nombreux cas, nous ne savons pas si les personnes qui ont indiqué la suppression du libre choix du médecin comme motif du non étaient informées avec précision des répercussions de la nouvelle LAMal, mais ne savaient pas l'exprimer de manière adéquate (peut-être pour une question de temps) ou si elles croyaient réellement que le libre choix du médecin n'était en tous les cas plus possible (comme par ex. les personnes qui à la question concernant le contenu ont répondu : «le libre choix du médecin est supprimé et en outre tout devient plus coûteux»).

Arguments « pour » et « contre »

Les adversaires des réseaux de soins avaient – en ce qui concerne les arguments – deux atouts en main : ils ont réussi à convaincre une majorité de votant-es que, premièrement le libre choix du médecin serait restreint et deuxièmement que les coûts de la santé continueraient d'augmenter pour chacun. 73 pour cent de toutes les personnes sondées ont en effet approuvé la déclaration selon laquelle le modèle des réseaux de soins restreindrait le libre choix du médecin et de l'hôpital. En outre, il est révélateur que seuls 3 pour cent des sondé-es n'avaient ici pas d'opinion. Pour les autres arguments, la part de ceux/celles qui n'avaient aucune opinion substantielle était parfois nettement plus élevée. Voilà qui confirme les résultats présentés auparavant, qui indiquent tous que le libre choix du médecin était la dimension d'évaluation dominante de la nouvelle LAMal ; cela parce que d'une part cet argument était important pour les votant-es, et que d'autre part il était aussi le plus compréhensible, resp. le plus frappant.

La dimension des coûts représentait le second atout des adversaires. Une réforme de la santé dont les votant-es pensent qu'elle occasionnera des coûts plus élevés est toujours difficile à faire passer. L'argument selon lequel les primes des réseaux de soins continueraient d'augmenter a donc été approuvé par 64 pour cent de toutes les personnes sondées.⁸ Combiné à la liberté de choix du médecin, que nombre de personnes considéraient comme (trop) restrictive, cela signifiait pour la réforme espérée de la santé un retard argumentatif, qui n'a plus pu être rattrapé par un argument en faveur du oui.

En outre, une nette majorité de votant-es (62 %) a été d'accord avec l'argument selon lequel le système des réseaux de soins entraînerait une médecine à deux vitesses, puisque les personnes qui gagnent moins bien leur vie seraient en réalité forcées d'adhérer à ce modèle d'assurance. Par ailleurs, cet argument n'a pas seulement eu du succès auprès des personnes au revenu plus modeste, mais aussi auprès des classes de revenu plus élevées. Tous les groupes de revenu sondés partageaient majoritairement l'argument d'une médecine à deux vitesses, bien que ce dernier ait trouvé l'appui le plus important auprès des personnes au revenu le plus bas (jusqu'à 3000 CHF) (taux d'approbation : 77 %).

Quant aux arguments des partisans de la réforme, il faut tout d'abord relever un taux plus élevé de réponses « indécis ». Et ce particulièrement pour l'argument selon lequel la compensation des risques inciterait moins les caisses-maladies à pratiquer la chasse aux « bons risques ». Un cinquième des votant-es ignoraient ce qu'ils/elles devaient penser de cette déclaration. Le fait qu'une nette majorité des personnes qui avaient une position substantielle se déclaraient d'accord avec cet argument indique que cette dimension de la LAMal était largement inconnue. On constate d'ailleurs également que pratiquement personne n'a cité ce motif en réponse à la question portant sur le motif du choix.

⁸ Ce ne sont pas seulement les personnes à faible revenu, mais aussi celles dont le revenu est élevé à très élevé qui avaient peur d'une augmentation de primes. Le niveau de revenu n'a eu aucune influence sur l'évaluation des coûts individuels de la santé.

Seuls 43 pour cent de l'ensemble des sondé-es croyaient que le modèle des réseaux de soins pourrait contribuer à circonscrire les mesures inutiles et améliorer l'efficacité. En outre, les personnes qui en étaient convaincues n'ont pas déposé automatiquement un oui dans l'urne. Seules environ la moitié d'entre elles (51%) faisaient partie du camp des oui. Nous supposons que nombre d'entre elles ne croyaient pas qu'elles profiteraient réellement des économies découlant d'une efficacité plus élevée.⁹

7 pour cent des sondé-es n'ont pas pu dire quelles répercussions le réseau de soins pourrait avoir sur la qualité des traitements. 53 pour cent ne croyaient pas à des effets positifs. A cet égard, l'opinion des personnes qui font déjà partie d'un réseau de soins et qui, selon leurs propres déclarations, ont fait des expériences très positives, est révélatrice. La part des personnes d'accord avec la déclaration selon laquelle les réseaux de soins améliorent la qualité des traitements est certes nettement plus élevée dans ce groupe (65 pour cent) que chez tous les autres votant-es. Mais le fait que seuls 61 pour cent de ce groupe (n=99) ont accepté l'objet, montre le dilemme de la réforme de la santé prévue : même les personnes qui, vu de l'extérieur, n'auraient eu aucun motif ou à tout le moins peu de motifs de la rejeter¹⁰ ont pourtant été nombreuses à voter non (39%).

⁹ Environ la moitié (53%) des personnes qui ont approuvé l'argument de l'efficacité ont également approuvé le contre-argument selon lequel les primes continueraient d'augmenter.

¹⁰ Comme déjà mentionné, il s'agit, dans ce groupe, de votant-es qui font déjà partie d'un réseau de soins, et qui, selon leurs propres déclarations, en sont très satisfait-es et qui sont d'avis que la qualité des traitements a augmenté.

Tableau 2.5: Réseaux de soins – Succès des arguments pour et contre auprès des votant-es en pour cent

Arguments «pour»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Le modèle de réseaux de soins aide à circonscrire les mesures inutiles et à améliorer l'efficacité dans le domaine de la santé	Total	43	48	9
	Oui	89	7	5
	Non	28	61	11
Avec la nouvelle compensation des risques, les caisses-maladies ne chercheront plus à recruter principalement des jeunes et des personnes en bonne santé	Total	51	29	20
	Oui	57	29	15
	Non	49	29	22
Grâce aux réseaux de soins, la qualité des traitements ira en s'améliorant puisque moins de médecins sont impliqués dans un traitement et qu'ils doivent communiquer entre eux	Total	40	53	
	Oui	85	12	4
	Non	25	66	9
Arguments «contre»		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Le modèle des réseaux de soins restreint le libre choix du médecin et de l'hôpital	Total	73	24	3
	Oui	44	54	2
	Non	83	15	3
Avec le modèle des réseaux de soins, les primes continueront d'augmenter	Total	64	24	12
	Oui	39	52	8
	Non	73	15	13
Le modèle des réseaux de soins engendrera une médecine à deux vitesses : les personnes à faible revenu seront en réalité obligées d'adhérer à ce genre de réseau de soins	Total	62	29	8
	Oui	32	60	8
	Non	72	19	9
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 43% de tous/tes les votant-es (89% des personnes qui ont voté oui ; 28% des personnes ayant voté non) ont approuvé le premier argument („le modèle des réseaux de soins contribue à enrayer les mesures inutiles et améliore l'efficacité dans le domaine de la santé“), 48% (7% des personnes qui ont voté oui et 61% de ceux/celles ayant voté non) l'ont rejeté et 9% (5%; 11%) n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votant-es qui ont répondu = 779 (pondéré).</p> <p>© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012</p>				

INITIATIVE POPULAIRE « ACCÉDER À LA PROPRIÉTÉ GRÂCE À L'ÉPARGNE-LOGEMENT »

Situation initiale

Dans un laps de temps de trois mois, le peuple suisse s'est vu soumettre deux initiatives concernant l'épargne-logement. Le 11 mars 2012, l'électorat a rejeté une initiative émanant des milieux bourgeois du canton de Bâle-Campagne (ci-après appelée « Initiative sur l'épargne-logement »). Le 17 juin, il s'agissait d'une initiative de l'Association des propriétaires (« Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement »), dont les revendications étaient similaires à celle de « l'initiative sur l'épargne-logement » et qui a finalement subi un sort identique, à savoir une réponse négative dans les urnes. Concrètement cette demande aurait permis de déduire annuellement jusqu'à 10 000 francs (pour les couples : 20 000 francs) du revenu imposable pour l'acquisition d'un premier logement destiné durablement à un usage personnel. Les intérêts produits par le compte d'épargne-logement auraient été exonérés de l'impôt sur le revenu ; de même le capital-logement épargné aurait été exonéré de l'impôt sur la fortune.

La configuration conflictuelle avant la votation était très proche de celle du mois de mars, donc de celle de l'initiative sur l'épargne-logement. Le parlement n'a donné *aucune* consigne de vote – ce qui est très rare. En revanche, le Conseil fédéral a rejeté l'initiative. Lors du scrutin de juin, les partis présentaient également une image hétérogène similaire. Les assemblées générales nationales du PRD et de l'UDC ont recommandé à leurs sympathisant-es d'approuver l'initiative. Le PBD a décidé de laisser la liberté de vote, alors que le PS et les Verts rejetaient l'initiative. Par contre, le PDC a changé de camp : s'ils avaient encore soutenu l'initiative sur l'épargne-logement, les démocrates chrétiens recommandaient de rejeter celle de l'association des propriétaires. Il est vrai que chez les trois partis bourgeois PDC, PRD et PBD, un nombre considérable de partis cantonaux avaient une position divergente. Dans l'ensemble donc, une constellation peu claire pour les électeurs et électrices, qui se différençait nettement de l'opposition typique gauche-droite, mais aussi d'autres configurations conflictuelles connues de l'électorat.

Après le rejet de « l'initiative sur l'épargne-logement », il n'est guère étonnant que l'électorat suisse ait par conséquent aussi rejeté l'initiative de l'association des propriétaires. Avec 68.9 pour cent, le non a cependant été beaucoup plus massif que celui concernant « l'initiative sur l'épargne-logement » (55.8% de non).

Profil des votant-es

Comme lors de la première votation en mars, l'identification à un parti n'avait qu'une influence secondaire sur le comportement de vote. Les votant-es des partis de gauche ont rejeté cet objet plus fortement que ceux/celles qui se positionnent idéologiquement à droite. Les différences sont cependant minimes. Dans le camp de gauche, le taux d'acceptation se situe à onze (extrême gauche), resp. 31 pour cent (gauche), dans le camp de droite à 44 (droite), resp. 42 pour cent (extrême droite). Seul 28 pour cent de l'électorat qui se positionne au centre de l'échiquier politique a déposé un oui dans l'urne, et a donc rejeté l'initiative encore un peu plus clairement que les personnes qui disent appartenir au camp modéré de gauche. Il y a trois mois, il en allait encore tout autrement. A ce moment-là, les votant-es du centre faisaient encore partie des plus fervents défenseurs de « l'initiative sur l'épargne-logement » (taux d'approbation : 48%). Ce revirement est certainement aussi dû au *parti du centre* PDC qui, pour la votation sur l'initiative « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement », recommandait le non.

Effectivement les sympathisant-es du PDC ont majoritairement suivi la consigne de vote et ont été 76 pour cent à déposer un non dans l'urne. La conformité à la recommandation de vote a été tout aussi élevée parmi les adeptes du PS. Ils ont également nettement rejeté l'initiative (par 74 pour cent de non). Les sympathisant-es du PRD et de l'UDC ont suivi moins fidèlement la ligne de leur parti. Ils ont majoritairement *rejeté* l'initiative, bien que la consigne des assemblées nationales des délégués ait été de voter *oui* dans les deux cas. Dans notre échantillonnage, les sympathisant-es du PRD ont accepté cet objet à un taux de seulement 42 pour cent, alors que cette part est même encore un peu plus faible chez les partisans de l'UDC, puisqu'elle se situe à 36 pour cent. Ces chiffres démontrent que si les points de vue des partis avaient bien une certaine valeur d'orientation, les consignes de vote n'ont de loin pas été observées et suivies de manière aussi disciplinée que par ex. pour les objets concernant l'Europe, la politique d'asile ou la politique sociale.

Les positions concernant la régulation politique ont joué un certain rôle au moment du choix. Les personnes souhaitant un Etat plus fort, qui intervient également plus vigoureusement dans les affaires économiques faisaient preuve d'une sympathie moindre pour cette initiative (25% de oui) que les partisans de mesures de dérégulation (37% de oui).

L'importance personnelle que l'on accordait à cet objet a eu une influence essentielle sur le vote. Les personnes qui considéraient que la déduction fiscale pour l'épargne-logement avait pour elles une très grande importance personnelle parce qu'elles s'en promettaient un avantage ont déposé un oui dans l'urne (57%) avec une probabilité beaucoup plus élevée que les personnes que l'épargne-logement n'intéressait guère ou pas du tout (14%).

Tableau 3.1: Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcentage des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX [pondéré]	30.6	787	
Sympathie pour un parti			V = .23**
PS – Parti socialiste	26	180	
PDC – Parti démocrate chrétien	24	63	
PLR – Parti libéral radical	42	117	
UDC – Union démocratique du centre	36	105	
Les Verts	{3}	36	
Les Verts libéraux	{17}	24	
PBD – Parti bourgeois démocratique	{20}	15	
Aucun parti	31	137	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .13*
Extrême-gauche	11	117	
Gauche	31	156	
Centre	28	242	
Droite	44	150	
Extrême-droite	42	91	
Aucun parti	{26}	27	
Valeur : intervention de l'Etat vs. économie libre			V = .12**
Préférence accordée à davantage d'interventions étatiques	25	166	
Avis mitigé	26	242	
Préférence accordée à la dérégulation	37	352	
Importance personnelle			V = .31***
Très faible	14	175	
Faible	18	192	
Moyenne	41	169	
Grande	44	200	
Très grande	57	42	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, voir paragraphe 5 «A propos de la méthode» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012			

A côté de l'importance personnelle, il n'y a guère eu d'autres caractéristiques sociétales déterminantes pour le comportement de vote. Le revenu a eu des répercussions sur le vote, mais uniquement à partir d'un certain niveau. Les votant-es dont le revenu dépassait 11 000 CHF présentaient un taux d'acceptation de 44 pour cent, ce qui dépasse de manière significative la moyenne pour l'ensemble de la Suisse.

Tableau 3.2: Initiative «Accéder à la propriété» – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui _a	n	Coefficient de corrélation
Total VOX (pondéré)	43	774	
Situation en matière de logement			V = n.s.
Propriété	33	469	
Coopérative	29	38	
Location/affermage	27	275	
Revenu du ménage			V = .17**
Jusqu'à 3000 CHF	(29)	35	
3-5000 CHF	22	108	
5-7000 CHF	35	199	
7-9000 CHF	22	146	
9-11000 CHF	26	105	
Plus de 11'000 CHF	44	98	
<p>^a Pour l'interprétation des variables statistiques, voir paragraphe 5 «A propos de la méthode» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012</p>			

Perception

Au niveau du contenu, cet objet a été en premier lieu lié à des exonérations d'impôts. A la question concernant le contenu, 57 pour cent des participant-es ont indiqué cet aspect. Pour 14 pour cent des sondé-es, cette initiative visait avant tout à favoriser l'acquisition d'un logement. 5 pour cent ont cité certains groupes caractéristiques qui, à leur avis, font partie des bénéficiaires principaux de l'initiative. Presque un votant-es sur cinq (18%) n'a toutefois pas été en mesure de citer le contenu de cet objet.

Si l'on compare les présentes indications sur le contenu avec celles de «l'initiative sur l'épargne-logement» de mars 2012, on découvre une concordance stupéfiante entre les deux objets – par ailleurs non seulement en ce qui concerne les *dimensions* relatives au contenu, mais aussi concernant les *parts en pour cent*. Bref, selon la perception de l'électorat, les deux votations traitaient pratiquement *de la même* question.

Tableau 3.3: Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit au vote (uniquement premières mentions)

Perception*	Total		Votant-es		Non votant-es	
	%	n	%	n	%	n
Exonérations d'impôts	39	584	57	331	26	241
<i>Dont: exonérations pour l'épargne-logement</i>	<i>10</i>	<i>151</i>	<i>14</i>	<i>80</i>	<i>7</i>	<i>66</i>
Construire moins cher, encourager l'accès à la propriété	12	182	14	78	11	104
Epargne-logement pour certains groupes (jeunes, riches, etc.)	3	49	5	26	3	24
Généralités	4	63	5	28	4	35
Autres	2	30	2	13	2	18
Faux	0.1	1	0.2	1	0	0
Indécis / aucune réponse	40	609	18	103	54	498

* Les déclarations ont été pondérées selon la participation.
 © Université de Berne / gfs.bern: Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012

Motifs du choix

En ce qui concerne les motifs, les deux votations de l'année 2012 sur le thème de l'épargne-logement présentent également des résultats quasi identiques. Car l'initiative de l'association des propriétaires a été acceptée pour les mêmes raisons que «l'initiative sur l'épargne-logement» le 11 mars 2012: elle faciliterait l'achat d'une propriété surtout pour les jeunes et les familles, représenterait une mesure efficace de promotion du taux de propriété et l'épargne-logement serait en général une bonne chose, resp. une manière intelligente de

placer et d'épargner de l'argent. Une grande majorité des partisans a argumenté ainsi – et cela dans les mêmes proportions qu'en mars 2012. Un seul motif a été cité nettement plus souvent lors de la seconde initiative sur l'épargne-logement : les raisons personnelles. En mars, seuls 3 pour cent ont reconnu ouvertement que « l'initiative sur l'épargne-logement » représentait un avantage personnel, alors que le 17 juin, ils étaient 22 pour cent. Si l'on tient compte de tous les motifs cités,¹¹ un tiers environ de toutes les personnes qui ont voté oui (34 %) l'ont fait pour des motifs axés sur le profit. Toutefois – autrement qu'en mars 2012 – celles qui ne faisaient pas ou guère partie du groupe des personnes que l'initiative était sensée favoriser (ou qui ne se voyaient pas comme tel) avaient manifestement peu de raisons de voter oui.

A l'époque, « l'initiative sur l'épargne-logement » avait été rejetée parce que, aux yeux des personnes qui ont voté non, elle n'avantageait qu'un petit groupe qui, en outre, n'avait pas besoin de ces avantages fiscaux. L'initiative sur l'épargne-logement de l'association des propriétaires a échoué pour la même raison. Presque la moitié (47 %) des personnes qui ont voté non ont rejeté cet objet parce que, à leur avis, il était injuste. D'autres motifs ont également été cités, mais un seul d'entre eux, à savoir le risque de pertes fiscales, représente une catégorie à relever systématiquement, puisqu'elle comporte un nombre significatif de cas.

¹¹ Les sondé-es pouvaient d'une part citer plus d'un motif de choix, d'autre part on leur a explicitement demandé de citer un motif supplémentaire. Ainsi nombre de sondé-es nous ont fourni deux, voire encore plus de motifs de choix.

Tableau 3.4: Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté oui				
L'épargne-logement, une bonne chose pour les jeunes, les familles, la classe moyenne	19	45	35	85
Promotion de l'acquisition de propriétés, (taux)	19	47	37	90
L'épargne-logement, une bonne chose en général	5	13	12	28
Bonne incitation aux économies, bon placement financier	12	28	19	45
Généralités (avant tout «est une bonne chose»)	17	41	21	51
Recommandations	1	2	1	2
Raisons personnelles (suis moi-même propriétaire, souhaite acheter une propriété)	22	52	34	81
Indécis / aucune réponse	6	14	32	77
Total	100	242	191	459
Personnes ayant voté non				
Allusion à la justice sociale (seuls les riches où autres groupements en profiteront)	47	257	74	401
Pertes fiscales	12	64	18	101
Initiative inutile	3	19	5	25
Suffisamment d'autres instruments d'épargne-logement	1	5	3	15
Mitige, trop de constructions	2	11	5	26
L'épargne est une affaire privée, aucun encouragement nécessaire	2	11	3	14
Raisons personnelles	2	13	5	24
Généralités	18	99	26	142
Recommandations	1	6	2	9
Autres	2	11	3	18
Indécis / aucune réponse	9	50	63	345
Total	100	546	205	1121
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012				

Arguments «pour» et «contre»

On a soumis aux sondé-es six arguments fréquemment entendus durant la campagne. Ils/elles pouvaient se déclarer d'accord avec ces arguments, les rejeter et, dans le cas d'une ambivalence ou de l'absence d'une position bien définie, répondre avec «je ne sais pas». Le fait qu'en mars 2012, la votation concernait une initiative très semblable et que souvent les mêmes arguments étaient avancés, nous permet de comparer le comportement de vote pour les deux déplacements aux urnes de mars 2012 et de juin 2012 (voir tableau 2.5).

Si l'on compare la position des sondé-es concernant les principaux arguments avancés pendant les deux campagnes de mars et de juin 2012, on découvre un résultat hautement instructif : les arguments en faveur de l'initiative ont reçu un soutien *moindre* d'environ 10 pour cent, alors que, comparativement à mars 2012, ceux des adversaires ont pu *progresser* dans la même proportion. En outre, la part de oui du mois de juin était inférieure de 13 points pour cent à celle de la votation de mars. Il est toutefois trop tôt pour en conclure qu'un changement d'opinion, manifesté ensuite dans le comportement de vote, a eu lieu chez environ 10-15 pour cent des ayants droit au vote. Car nous ignorons si les *mêmes* votant-es ont pris part aux deux votations.¹² Mais indépendamment de cela, une chose est certaine : l'argumentation des adversaires de l'initiative a eu bien plus de succès *auprès des personnes qui ont participé* qu'en mars 2012, ce qui a entraîné un rejet plus massif du modèle d'épargne-logement proposé par l'association des propriétaires.

Le *contre-argument* le plus persuasif était celui qui prétendait que l'initiative avantagerait essentiellement tous ceux qui peuvent de toute façon se payer l'accès à la propriété. Une nette majorité des votant-es (72 %) ont approuvé cette déclaration et même une petite moitié (46 %) des personnes ayant voté oui partageait ce point de vue, mais ne voyait pourtant aucune raison de déposer un non dans l'urne.

En outre, l'argument selon lequel il existe déjà suffisamment d'autres instruments fiscalement privilégiés pour faciliter l'accès à la propriété a obtenu un taux d'approbation élevé. 71 pour cent de toutes les personnes sondées ont corroboré cette déclaration et même 60 pour cent de celles qui ont voté oui ont jugé que cet argument était juste.

Environ un tiers des sondé-es (32 %) n'ont pu établir aucun rapport direct entre le modèle d'épargne-logement de l'initiative et de possibles pertes fiscales. 57 pour cent étaient pourtant convaincus que l'Etat se verrait privé de rentrées fiscales considérables si l'initiative était acceptée.

Comme déjà mentionné, le taux d'approbation *des arguments pour* a diminué depuis la votation de mars. Ainsi la déclaration selon laquelle on faciliterait l'acquisition de la propriété aux jeunes familles et à la classe moyenne obtenait encore en mars un taux d'approbation de presque 60 pour cent. Entre temps, seule la moitié de l'électorat (49 %) croit encore que la classe moyenne et les jeunes familles sont en mesure de profiter du modèle d'épargne-logement proposé.

Comme en mars, un nombre considérable de votant-es ont eu beaucoup de peine à se prononcer sur la question de savoir si l'épargne-logement était également rentable d'un point de vue économique malgré les pertes fiscales. Un total de 12 pour cent des sondé-es ne savaient pas si, en plus de l'avantage économique personnel pour les personnes favorisées, il en résulterait également un profit pour la collectivité au cas où l'initiative aboutirait. Alors

¹² Le sondage Vox ne présente en outre aucune structure de panel. L'enquête n'a pas été menée avec les mêmes sondé-es qu'en mars 2012.

qu'en mars, presque la moitié (47%) en était convaincue, seul encore environ un tiers (36%) partageait encore ce point de vue lors de la dernière votation.

L'un des arguments en faveur de l'initiative a toutefois été approuvé par presque deux tiers de tous les sondé-es (65%). Il s'agit de la déclaration selon laquelle le capital d'épargne serait imposable plus tard si, contre toute attente, il ne devait pas servir à leur but premier, à savoir à l'acquisition d'une propriété. Vu qu'il s'agissait d'une exigence de l'initiative et non pas d'une déclaration normative sur de possibles conséquences d'une acceptation, comme par exemple, sur les personnes que le modèle d'épargne-logement proposé était sensé favoriser («riches», «classe moyenne», «les personnes qui peuvent de toute façon se le payer», etc.), on ne s'étonnera donc pas si seul-es quelques sondé-es ont contesté cette déclaration. C'est pourquoi le nombre des personnes qui n'ont pas été en mesure de se prononcer sur cette déclaration est bien plus révélateur. Ce chiffre est élevé, puisque 23 pour cent de tous/toutes les votant-es et même plus d'un quart de toutes les personnes ayant voté non (27%) ne savaient pas s'il en serait ainsi. Elles n'avaient manifestement jamais entendu parler de cette mesure «d'accompagnement» avancée par les partisans pour essayer de contrer l'argument de la perte fiscale. Il est possible que ce soit également l'une des raisons pour lesquelles l'initiative de l'association des propriétaires a subi un échec aussi cuisant : les détails du contenu de l'initiative n'étaient pas connus.

Tableau 3.5: Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement – Succès des arguments pour et contre auprès des votant-es, en pour cent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'épargne-logement vaut la peine du point de vue économique, malgré les pertes fiscales	Total	36	52	12
	Ja	79	14	7
	Nein	17	69	15
L'épargne-logement facilite l'acquisition d'une propriété avant tout pour les jeunes familles et la classe moyenne	Total	49	46	5
	Ja	87	9	5
	Nein	32	63	5
Le capital d'épargne sera imposable plus tard, si contre toute attente, il n'est pas utilisé pour l'acquisition d'une propriété	Total	65	12	23
	Ja	73	13	14
	Nein	62	11	27
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'initiative sur l'épargne-logement entraîne des pertes fiscales massives et donc des pertes pour les pouvoirs publics	Total	57	32	11
	Ja	35	57	8
	Nein	67	21	12
L'initiative sur l'épargne-logement récompense essentiellement les ménages qui pourraient de toute façon se payer une propriété	Total	72	22	6
	Ja	46	46	9
	Nein	84	11	5
Grâce aux possibilités de versement anticipé de la prévoyance professionnelle et liée (2e et 3e pilier), il existe déjà des instruments fiscalement privilégiés permettant d'encourager l'acquisition de la propriété	Total	71	20	9
	Ja	60	30	10
	Nein	76	15	9
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 36% de tous/tes les votant-es (79% des personnes qui ont voté oui ; 17% des personnes ayant voté non) ont approuvé le premier argument «l'épargne-logement est rentable d'un point de vue économique malgré des pertes fiscales», 52% [14% des personnes qui ont voté oui et 69% de ceux/celles ayant voté non] l'ont rejeté et 12% [7%; 15%] n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votant-es qui ont répondu = 787 [pondéré].</p> <p>© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012</p>				

L'INITIATIVE POPULAIRE « POUR LE RENFORCEMENT DES DROITS POPULAIRES DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE (ACCORDS INTERNATIONAUX : LA PAROLE AU PEUPLE!) »

Situation initiale

Le 11 août 2009, l'Action pour une Suisse neutre et indépendante (ASIN) déposait une initiative populaire « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple !). L'initiative exigeait que les traités internationaux soient soumis au référendum obligatoire. En cas d'acceptation de l'initiative, quatre types de traités internationaux auraient dorénavant été soumis au référendum *obligatoire* : premièrement ceux qui imposent à la Suisse une unification multilatérale du droit. Deuxièmement ceux qui obligent la Suisse à reprendre automatiquement des normes de droit étrangères. Troisièmement les contrats par lesquels la Suisse accepte de se soumettre à une juridiction internationale et quatrièmement les contrats qui entraînent une dépense unique de plus d'un milliard de francs ou des dépenses récurrentes de plus de 100 millions de francs par an. Pour les trois premiers types de traités, l'initiative ne prévoit de référendum obligatoire que si le traité porte sur des « domaines importants ». Il incomberait au parlement de déterminer si le domaine réglementé par le traité est important ou non.

Seule l'UDC proche de l'ASIN soutenait cette initiative. Les autres partis tout comme les principales associations d'employé-es, d'employeurs ainsi que les associations des arts et métiers recommandaient de la rejeter. Deux contre-arguments ont principalement été avancés : d'abord que cette initiative entraverait la coopération internationale, ce qui pourrait finalement aussi avoir des effets préjudiciables pour l'économie suisse. Deuxièmement on soumettrait au peuple un grand nombre de contrats absolument incontestés.

La campagne a été essentiellement conduite par deux associations, l'ASIN d'un côté et économiesuisse de l'autre. Ce n'est pas la première fois que la thèse selon laquelle le souverain est par principe toujours favorable à un élargissement démocratique du droit de codécision est réfutée.¹³ Car une nette majorité de 75 pour cent des participant-es ont voté contre cette initiative.

¹³ Le souverain a rejeté l'introduction du référendum constructif (24.9.2000) et approuvé la suppression de l'initiative populaire générale (27.9.2009)

Profil des votant-es

Le comportement de vote en rapport avec l'initiative de l'ASIN a été déterminé en grande partie par l'identification à un parti. Les sympathisant-es des partis qui recommandaient de rejeter l'initiative ont majoritairement déposé un non dans l'urne. 83 pour cent des partisans du PRD, 87 pour cent de ceux du PDC et même neuf sympathisant-es PS sur dix ont voté non. L'électorat des petits partis – Les Verts, les Verts'Libéraux et le PBD – a également voté majoritairement contre cet objet¹⁴, tout comme les votant-es n'appartenant à aucun parti. Ce n'est que parmi les partisans de l'UDC qu'il s'est trouvé une majorité pour l'approuver, à savoir plus des deux tiers (67%) d'entre eux. Le taux d'acceptation de l'électorat UDC se situe de ce fait nettement au-dessous des taux d'approbation considérable atteints lors des deux dernières initiatives UDC, à savoir l'initiative sur l'interdiction des minarets et l'initiative sur le renvoi,¹⁵ mais une bonne majorité a encore et toujours suivi la consigne de vote. Le fossé entre les partisans et les adversaires de l'initiative a donc passé assez précisément entre l'UDC suisse et le reste. Que l'initiative ait essentiellement eu du succès auprès des partisans de l'UDC, mais rarement ailleurs, se remarque en outre de manière exemplaire dans le fait que 45 pour cent de toutes les personnes d'accord avec cette initiative s'identifient à l'UDC.

Les autres caractéristiques politiques ont eu une influence comparativement faible sur le résultat aux urnes. Il est vrai que le classement personnel gauche-droite, la confiance dans le gouvernement ainsi que différentes autres valeurs étaient fortement en corrélation avec le comportement de vote, mais pour ces déterminants de vote, il s'agissait presque exclusivement de positions politiques défendues essentiellement par les sympathisant-es de l'UDC : une opinion idéologique à l'extrême-droite du centre, une réelle méfiance envers le gouvernement et les préférences pour une Suisse traditionnelle dans laquelle les Suisses sont avantagés par rapport aux étrangers.

¹⁴ En raison du faible nombre de cas des partisans de ce parti, il n'est pas possible de faire des déclarations statistiquement fiables concernant le taux de rejet.

¹⁵ Les sympathisant-es de l'UDC ont voté en faveur de l'initiative sur le renvoi à hauteur de 98 pour cent et en faveur de l'initiative sur l'interdiction des minarets à 93 pour cent.

Tableau 4.1 : Accords internationaux : la parole au peuple – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	N	Coefficient de corrélation
Total VOX (pondéré)	24.7	753	
Sympathie pour un parti			V = .50***
PS – Parti socialiste	10	164	
PDC – Parti démocrate chrétien	13	53	
PLR – Parti libéral radical	17	110	
UDC – Union démocratique du centre	67	125	
Les Verts	{3}	33	
Les Verts libéraux	{0}	22	
PBD – Parti bourgeois démocratique	{38}	16	
Aucun parti	21	129	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = .40***
Extrême-gauche	9	107	
Gauche	6	137	
Centre	17	222	
Droite	41	153	
Extrême-droite	52	102	
Confiance dans le gouvernement			V = .32***
Confiance	14	406	
Méfiance	44	251	
Valeur : étrangers			V = .34***
Egalité entre étrangers et Suisses	12	243	
Avis mitigé	17	255	
Préférence accordée aux Suisses	45	243	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, voir paragraphe 5 «A propos de la méthode» Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012			

A côté des variables politiques, aucune autre caractéristique sociétale n'a exercé une influence notable sur le vote, à une exception près, qui est celle de l'âge. Cette initiative a recueilli une approbation bien plus élevée auprès des jeunes électeurs et électrices qu'auprès des autres cohortes d'âge. Presque la moitié (47%) des 18-29 ans a voté en faveur d'un élargissement des droits démocratiques de codécision en cas d'accords internationaux. Cette exigence a trouvé nettement moins de partisans auprès des 30-39 ans (29%) et auprès des 40-69 ans, le taux d'approbation n'est que de 20 pour cent environ.

Parmi les caractéristiques cognitives, l'attribution de l'importance est en corrélation avec le choix du vote. Les personnes qui accordaient à cet objet une grande importance nationale ou personnelle approuvaient plus fréquemment l'initiative que celles pour qui l'ASIN ne représentait rien d'important.

Tableau 4.2: Accords internationaux: la parole au peuple – Comportement de vote selon les caractéristiques sociodémographiques, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation
Total VOX (pondéré)	24.7	753	
Importance nationale			V = .20***
Très faible	5	64	
Faible	16	107	
Moyenne	30	120	
Grande	32	309	
Très grande	21	132	
Age			V = .19***
18-29 ans	47	51	
30-39 ans	29	100	
40-49 ans	15	135	
50-59 ans	21	143	
60-69 ans	22	178	
Plus de 70 ans	30	148	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, voir paragraphe 5 « A propos de la méthode » Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas cinquante. On ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012			

Perception

Une nette majorité des votant-es connaissait dans les grandes lignes le contenu de l'initiative de l'ASIN. 63 pour cent des participant-es ont indiqué qu'en cas de contrats internationaux, le dernier mot doit obligatoirement revenir au peuple. Toutefois quasi personne n'a ajouté que d'une part, il ne s'agissait que de certains groupes de contrats et que d'autre part seuls les « domaines importants » seraient touchés. 5 pour cent ont lié cet objet à certaines positions de politique extérieure, par ex. empêcher l'adhésion à l'UE. Il n'y a guère eu d'autres références en rapport avec le contenu.

Un nombre de participant-es situé au-dessus de la moyenne ne connaissait rien du contenu de l'initiative. Lors de l'interview, un-e votant-e sur cinq n'a pas pu répondre à la question concernant le contenu de l'initiative sur les accords internationaux. Toutefois l'ignorance n'a pas entraîné un rejet plus important. Le taux de rejet parmi les personnes qui n'avaient aucune idée du contenu n'est pas significativement plus élevé que pour les autres votant-es¹⁶

Tableau 4.3: Accords internationaux: la parole au peuple – Perception des contenus, en pour cent des ayants droit au vote (uniquement premières mentions)

Perception*	Total		Votant-es		Non votant-es	
	%	n	%	n	%	n
Elargissement des droits de codécision	44	668	63	366	32	290
Positions, objectifs (par ex. empêcher l'adhésion à l'UE, etc.)	3	49	5	30	2	19
Droit de codécision en cas de dépenses importantes	1	19	2	12	0.7	6
Initiative ASIN / UDC	2	34	3	17	2	15
Raisons pour/contre	0.1	1	0.1	1	0	0
Généralités	4	62	6	36	3	25
Autres	1	12	1	3	1	9
Indications manifestement fausses	0.1	2	0.3	2	0	0
Indécis aucune réponse	44	674	20	114	60	555

* Les déclarations ont été pondérées selon la participation.
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012

¹⁶ Dans ce groupe, la part de non est de 73 pour cent et se situe de ce fait seulement à 2 pour cent au-dessous du résultat pour l'ensemble de la Suisse.

Motifs du choix

Un peu plus de la moitié des personnes ayant voté oui (53%) exigeait davantage de droits de codécision en cas de contrats internationaux. C'était de loin la justification la plus citée pour l'acceptation de l'initiative. Toutefois la plupart de ces réponses n'expliquaient pas pourquoi l'on était pour l'élargissement des droits du peuple en matière de politique étrangère. 10 pour cent des partisans de l'initiative ont été un peu plus précis à ce sujet. Ils ont alors justifié leur choix en expliquant qu'ils étaient insatisfaits de la politique étrangère du Conseil fédéral, et même de l'activité du gouvernement en général. Certains étaient d'avis que le gouvernement, resp. le parlement travaille contre la volonté du peuple. Un autre 6 pour cent pensait que seul le souverain pouvait garantir certaines positions de politique étrangère (par ex. empêcher l'adhésion à l'UE) et c'est pourquoi ces personnes ont voté pour un élargissement des droits populaires. D'autres motifs isolés ont encore été cités, tels que par ex. le maintien de la démocratie directe ou la conviction que les décisions populaires ont une qualité démocratique plus élevée que les décisions du gouvernement ou du parlement.

Tableau 4.4: Accords internationaux : la parole au peuple – Motifs du choix (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes ayant voté oui				
Davantage de droits de codécision	53	99	62	116
Insatisfait du gouvernement, resp. de ses décisions en politique étrangère	10	19	15	27
Positions générales de politique étrangère (par ex. empêcher l'adhésion à l'UE)	6	12	8	15
Généralités	12	22	18	34
Autres (qualité des décisions, maintien de la démocratie directe)	12	22	34	64
Recommandations	2	4	2	4
Indécis / aucune réponse	4	8	61	113
Total	100	186	201	373
Personnes ayant voté non				
Exigences trop élevées pour le souverain (par des objets trop nombreux ou trop complexes)	41	230	62	351
Domaine de compétence du gouvernement, du parlement, resp. confiance dans le gouvernement et le parlement	19	110	36	203
Généralités	20	111	29	166
Mauvaise approche politique (par ex. complique la coopération internationale)	5	27	12	70
Contre l'UDC/ASIN	3	15	5	27
Positions de politique étrangère	2	10	2	13
Autres	2	11	3	16
Recommandations	1	4	1	5
Indécis / aucune réponse	9	49	53	299
Total	100	567	203	1150
© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012				

Une majorité relative de 41 pour cent des personnes ayant voté non a rejeté un élargissement des droits populaires en politique étrangère parce qu'elle était d'avis que cela surmènerait les ayants droit au vote. Deux raisons ont avant tout été citées pour expliquer ce surmenage : d'une part le nombre de référendums obligatoires augmenterait massivement et d'autre part le souverain se verrait confronté à des contrats très complexes pour lesquels il n'est pas formé. Environ une personne sur cinq ayant voté non (19%) a en outre indiqué que la politique étrangère était l'affaire du gouvernement et/ou du parlement ou a exprimé sa confiance de principe au Conseil fédéral, resp. à l'assemblée nationale. Cinq pour cent ont trouvé que l'initiative de l'ASIN compliquait la démocratie directe, resp. entravait inutilement la coopération internationale. Pour un autre 3 pour cent, le fait que cette initiative

émane des rangs de l'ASIN, resp. de l'UDC suffisait pour expliquer leur position de rejet. Un nombre considérable (20 pour cent) a exprimé un avis général négatif sur l'initiative, sans révéler les motifs spécifiques de refus, pour autant que ces motifs existent réellement. Finalement, 9 pour cent des personnes qui ont rejeté l'initiative de l'ASIN n'ont pas réussi à dire ce qui les a motivés. A la question concernant le motif de leur choix, elles ont répondu « je ne sais pas ».

Arguments « pour » et « contre »

L'analyse des arguments peut se résumer par une courte phrase : les arguments des adversaires ont convaincu davantage que ceux des partisans. Les chiffres suivants confirment cette affirmation : seul l'un des arguments « pour » – le peuple suisse ne doit pas seulement payer, mais également pouvoir participer aux décisions – a eu du succès chez plus de la moitié des participant-es. Il est vrai que cet argument n'a guère été inclus dans le calcul du choix.¹⁷ Il avait uniquement un caractère général, sans que l'électorat n'établisse un lien concret avec la véritable question de la votation.

Les deux autres arguments « pour » que nous avons testés ont obtenu moins de 50 pour cent d'approbation, même si ce taux dépassait nettement la part de oui sortie des urnes. 49 pour cent des personnes sondées se sont déclarées d'accord avec l'argument selon lequel l'initiative empêchait l'adhésion rampante à l'UE. 42 pour cent ont approuvé l'argument selon lequel la politique étrangère influence toujours davantage la politique intérieure et que pour cette raison, la population suisse devrait recevoir davantage de droits de codécision. Comme déjà relevé, les taux d'approbation de ces arguments sont nettement plus élevés que la part de oui sortie des urnes. Voilà qui montre qu'un nombre considérable d'ayants droit au vote éprouvaient une certaine sympathie pour cet objet. Toutefois au final, comme nous allons le démontrer ci-après, les désavantages d'un élargissement de la démocratie directe en politique étrangère ont pesé davantage que l'insatisfaction concernant certaines décisions de politique étrangère.

Les trois contre-arguments présentés dans le sondage ont obtenu une approbation qui a largement dépassé les 50 pour cent. L'argument le mieux accueilli a été celui du surmenage du souverain en cas d'acceptation de l'initiative. Trois votant-es interviewé-es sur quatre et même un peu plus du tiers des personnes ayant voté oui (34 %) ont été d'accord avec la déclaration selon laquelle les droits de codécision exigés par l'initiative n'entraîneraient pas davantage de démocratie, mais plus de votations inutiles. Le dilemme de l'initiative apparaît ici de manière exemplaire : un nombre considérable d'ayants droit au vote auraient, *dans certains cas*, bien voulu avoir leur mot à dire aux urnes en matière de contrats in-

¹⁷ Cette déclaration repose sur un test multivariable de tous les arguments. Dans un tel test, on examine quelle est la force d'influence relative de chaque argument, lorsque en même temps l'influence de tous les autres arguments est contrôlée. Pour ce test multivariable, le dit argument n'a exercé aucune influence significative sur le comportement de vote.

ternationaux (parce qu'ils/elles n'étaient probablement pas satisfait-es du résultat final), mais seule une minorité souhaite exercer une codécision pour *tous* les contrats dans des domaines importants.

L'argument selon lequel cette initiative est inutile parce que le peuple suisse peut aujourd'hui déjà se prononcer sur les contrats internationaux les plus importants a recueilli une approbation tout aussi élevée. 70 pour cent de tous les participant-es ont suivi cette argumentation. Celle-ci était étroitement liée, tant du point de vue du contenu que de la logique, avec l'argument précédent. C'est pourquoi ce sont souvent les mêmes personnes qui ont approuvé ces déclarations.

L'argument selon lequel l'initiative affaiblirait la position du Conseil fédéral en matière de négociation et nuirait donc à l'ensemble de la Suisse a obtenu un taux d'approbation de 62 pour cent de tous les votant-es.

Considéré dans l'ensemble, on peut dire que les auteur-es de l'initiative ont certes mis à l'agenda de la démocratie directe un sujet qui préoccupe une part considérable de l'électorat d'une manière ou d'une autre. Cependant, comme il ressort clairement du test des arguments, l'initiative en demandait trop ou bien – et c'est une explication qu'il faut également envisager – était trop peu explicite en ce qui concerne la définition des « domaines importants » qui rendraient un référendum obligatoire.

Tableau 4.5: Accords internationaux: la parole au peuple – Succès des arguments pour et contre auprès des votant-es, en pour cent

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Les accords de politique étrangère influencent de plus en plus la politique intérieure de la Suisse. Il est essentiel que la population ait davantage droit à la parole dans ce domaine.	Total	42	52	6
	Oui	86	10	5
	Non	28	65	7
L'électorat suisse ne doit pas seulement payer, mais aussi avoir voix au chapitre	Total	68	28	5
	Oui	94	6	1
	Non	59	35	6
L'initiative est un moyen d'empêcher l'adhésion rampante à l'UE	Total	49	39	12
	Oui	74	20	7
	Non	40	46	14
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'initiative est inutile. L'électorat suisse peut aujourd'hui déjà voter sur les contrats de l'Etat importants	Total	70	26	4
	Oui	28	70	2
	Non	84	12	5
L'initiative nuit à la Suisse parce qu'elle affaiblit la position en matière de négociation du Conseil fédéral lors d'accords internationaux	Total	62	31	7
	Oui	24	68	8
	Non	74	19	7
L'initiative n'apporte pas davantage de démocratie, mais uniquement des votations inutiles	Total	75	20	5
	Oui	34	61	4
	Non	88	7	5
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 42% de tous/tes les votant-es [86% des personnes qui ont voté oui ; 28% des personnes ayant voté non] ont approuvé le premier argument, 52% [10% des personnes qui ont voté oui et 65% de ceux/celles ayant voté non] l'ont rejeté et 6% [5%; 7%] n'ont pas pu se décider.</p> <p>n Total des votant-es qui ont répondu = 753 [pondéré].</p> <p>© Université de Berne / gfs.bern : Analyse VOX des votations fédérales du 17.06.2012</p>				

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'Institut de recherches gfs.bern a effectué le sondage au cours des quinze jours qui ont suivi la votation populaire du 17 juin 2012. L'institut des sciences politiques de l'Université de Berne a procédé à l'analyse (ISPB).

Le sondage a été effectué par téléphone depuis le domicile de 75 enquêteurs/enquêteuses. Toutefois, en sa qualité d'instance de contrôle, gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur, sans annonce préalable. La sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a fixé le nombre de sondé-es pour les trois régions linguistiques. L'annuaire électronique actualisé de Swisscom a servi de moyen en vue d'un échantillonnage aléatoire pour le second niveau (ménages). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du même ménage). L'échantillonnage comprend 1507 personnes, dont 53 pour cent de Suisse alémanique, 27 pour cent de Suisse romande et 20 pour cent de Suisse italophone. Seule une partie de l'enquête a été effectuée avec les personnes n'ayant pas participé au scrutin. Le taux de refus est de 84 pour cent ; cela signifie que 16 pour cent des interviews prévues initialement ont pu être réalisées et utilisées.

La représentation démographique est largement garantie.¹⁸ Les écarts tels que classes d'âge et sexe s'élèvent au maximum 0,1 pour cent, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur autorisée. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es (+20%). Toutefois l'écart par rapport à la participation réelle se situe dans le cadre des analyses VOX antérieures. Les rapports de voix relevés dans le sondage s'écartent parfois fortement du résultat effectif. Les partisans de l'initiative pour les réseaux de soins sont légèrement surreprésenté-es (différence : +2.2 points pour cent. En revanche, pour les deux autres objets, les partisans sont sous-représentés. La part de oui relevée pour l'initiative de l'ASIN se situe à -7.7 points pour cent et celle sur l'épargne-logement à -6.2 points pour cent.

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement lors du vote. La pondération a été réalisée là où la variable de recherche se rapportait toujours à des personnes ayant voté "oui" et "non", resp. des participant-es et des non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50% : 50%, l'importance de cet échantillonnage (1506 personnes) donne une marge d'erreur de +/-2,5 points pour cent. Lorsque l'échantillonnage est plus restreinte, par exemple pour les 1030

¹⁸ Voir à ce sujet : Longchamp, C. et al.: Rapport technique relatif à l'analyse VOX du 17 juin 2012, gfs.bern, 9 juillet 2012.

participant-es au scrutin de la présente analyse, cette marge augmente à $\pm 3,1$. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreurs diminue (par ex. lors d'un résultat de 70 % : 30 % à $\pm 2,8$). La prudence est toujours de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une probabilité d'erreur au-dessous de 0.05, ** pour cette qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe au-dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont la probabilité d'erreur dépasse 0.05, ne sont plus significatives. Pour l'interprétation des corrélations entre deux variables, on a utilisé le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois ces relations bivariées ne sont pas totalement compatibles entre elles, puisqu'on utilise également, pour leur calcul, le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.

P.P.

3001 Berne